

ARRÊTÉ N°02-LA/2020

Objet : Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours Externe sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de Puériculture Territoriale de 1^{ère} Classe Session 2016, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

Monsieur Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°92-865 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture Territoriaux ;

VU le décret n°93-398 du 18 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours sur titres pour le recrutement des Auxiliaires de Puériculture Territoriaux ;

VU l'arrêté du Président du 10 mai 2016 établissant la liste d'aptitude au grade d'Auxiliaire de Puériculture Territoriale organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales ;

VU les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales ;

VU les demandes de suspension du décompte de la validité de l'inscription sur liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les intéressés ;

VU les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de Puériculture Territoriale ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1

La liste d'aptitude du concours Externe sur titres avec épreuve d'Auxiliaire de Puériculture Territoriale de 1^{ère} Classe – session 2016, organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère est mise à jour au 15 février 2020 par ordre alphabétique comme suit :

EXTERNE : 41 LAURÉATS

N° de Dos.	Titre	Nom	Prénom	Adresse 1	Adresse 2	CP	VILLE
22172	Mademoiselle	ALEXANDRE	Ophélie	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
21892	Mademoiselle	ALVES	Annabelle	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
22026	Madame	BAQUE	Corinne	24 avenue de la sal		66280	SAEILLES
22176	Mademoiselle	BARRE	Mélaïne	70 rue Pierre Cardenal	Bâtiment A	34080	MONTPELLIER
22484	Madame	BELLAL	Delphine	Residence le chai du monestier	4 rue philippe Lamour appart 11	34760	Boujan sur libron
22406	Mademoiselle	BIRI	Nadia	1282 CHEMIN DE MOULARES RÉSIDENCE	LE LUCULLUS BÂTIMENT B APPARTEMENT 39	34070	MONTPELLIER
22501	Mademoiselle	BOISNARD	Sahra	30 rue henrii		95870	BEZONS
22023	Madame	CELLIER	Nathalie	36 IMPASSE DES DEUX RUISSEAUX		34090	MONTPELLIER
22067	Madame	CHARREIRE	Marion	18 av. Louis PASTEUR		34370	MAUREILHAN
22464	Madame	COLLIER	Audrey	429, Rocade des Playes	N°25 Résidence Aigue Belle	83140	Six-Fours les plages
21890	Mademoiselle	DAVOINE	Nadège	79 rue Ravier		74100	AMBILLY
22066	Mademoiselle	DECEGLIE	Laurine	244 rue de l'église		73490	la ravoire
22166	Mademoiselle	DEJARDIN	Ophélie	6 RUE JEAN VILAR	HAMEAU D'AGATHEA	34670	BAILLARGUES
22207	Mademoiselle	DERASSE	Lise	64 rue Jupiter	A11 carré Gabriel	34990	Juvignac
22167	Mademoiselle	DICOP	Lauriane	27 avenue Carnot		30100	Alès
22068	Madame	EL YACOUBI	Aïcha	10, rue Charles Camproux		34830	Clapiers
22177	Mademoiselle	FALZON	Marie	305 rue Jupiter Résidence Jardin d'Isis	Bât C, apt C11	34990	Juvignac
22290	Madame	FAURE	Bénédictine	1 Bis Chemin De Battamar		38150	Roussillon
22147	Mademoiselle	FONTANIE	Virginie	Le Maynié		12580	CAMPUAC
22027	Mademoiselle	GASQUEZ	Manuelle	2 RUE DES BARRIS		11220	SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE
22091	Madame	GONZALES	Lauren	12 Domaine de la chêneraie		34160	restinclières
22199	Madame	GUILLET	Adeline	26 Boulevard Séraphin Perrot		84430	MONDRAGON
22300	Mademoiselle	GULI	Clémence	Résidence Amiral Courbet BAT C Apt 28	10 rue Ernest Renan	11200	LEZIGNAN-CORBIÈRES
22153	Mademoiselle	HUGUIER	Emilie	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
22001	Mademoiselle	LAVEAU	Tiffany	158 Chemin de l'écureuil		30130	Saint Alexandre
22063	Mademoiselle	L'HUILLIER	Gwenaëlle	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
22459	Mademoiselle	LINOSSIER	Celia	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
22095	Madame	MORAND	Valérie	161 chemin des pièces		84550	mornas
22301	Madame	MOSCA	Gilliane	3 allée des sitelles		38230	TIGNIEU JAMEYZIEU
22427	Mademoiselle	OLIVIER	Marie	225 rue de la voie lactée	Les rêveries d'orphée, b101	34990	JUVIGNAC
22179	Mademoiselle	PELLEGRINO	Johanna	11 Place André Allègre	Le Tourmesol	83250	La Londe Les Maures
22419	Madame	PEREZ	Julie	11 bis avenue du bodès		66170	MILLAS
22090	Madame	PERPINA	Berengere	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
22205	Madame	PESERY	Valérie	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
21920	Mademoiselle	PIAT	Gaëlle	137 rue joliot curie		69005	lyon
22467	Madame	PLANET	Alix	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
22424	Madame	ROMELY	Lydie	121 RUE DE LA REPUBLIQUE		69220	BELLEVILLE
22203	Madame	VALARCHER	Patricia	284, avenue du Pré Fauchier	Résidence Le Clos Joséphine	83200	Toulon
22064	Mademoiselle	VINCENT	Nathalie	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
22155	Mademoiselle	WIERZBICKI	Melanie	Ne souhaite pas communiquer son adresse			
22456	Mademoiselle	ZANARDI	Célia	5 Rue Jean Bouin	Residence le Samantha Bat A porte 3	83400	HYÈRES

ARTICLE 2

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le succès au concours est valable 4 ans à partir de la date d'établissement de la liste d'aptitude, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude au terme de l'année suivant son inscription initiale et au terme de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année.

Après deux refus d'offre transmise par une collectivité ou un établissement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, le candidat est radié de la liste d'aptitude.

Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

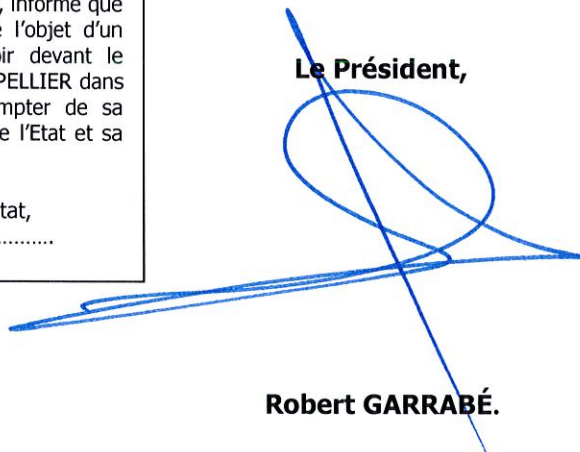
ARTICLE 3

Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat et aux Centres de Gestion partenaires, affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales et publiée par voie électronique sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au Représentant de l'Etat,
Le.....

Le Président,



Robert GARRABÉ.

Fait à Perpignan, le.....0.6.FEV..2020



PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

0 6 FEV. 2020

COURRIER